

Conditions générales

1. GENERALITES

Toutes les vacances et activités organisées par l'asbl Vacances Solidaris sont mixtes et encadrées par du personnel compétent et formé. Nos tarifs affiliés à la mutualité Solidaris Mons - Wallonie picarde sont applicables aux personnes en ordre de cotisations complémentaires au moment de l'inscription au voyage.

2. INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin de participation en page 3 ou qui vous sera envoyé sur simple demande. La rentrée du bulletin d'inscription engage le participant.

3. FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (SEJOURS)

Une somme de 10 € vous sera facturée à l'ouverture du dossier d'inscription. En aucun cas, cette somme ne pourra être remboursée.

4. ACOMPTE (SEJOURS)

Un acompte équivalent à 20% du prix total du séjour doit être payé dès réception du virement pré-imprimé envoyé par nos services.

5. SOLDE

Le solde sera versé au plus tard 1 mois avant le départ à l'aide du bulletin de versement pré-imprimé envoyé par nos services.

6. ANNULATION D'UN VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'asbl Vacances Solidaris se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participants minimum n'est pas atteint. Le vacancier n'aura droit à aucune indemnité en dehors du remboursement des sommes versées. L'organisateur pourra proposer au vacancier un voyage de remplacement sur le prix duquel l'acompte versé pourra être imputé, si le vacancier accepte d'y participer.

7. ANNULATION D'UN VOYAGE PAR UN PARTICIPANT

L'annulation doit se faire par écrit et être justifiée (certificat médical). Pour toute annulation, des frais de dédit seront réclamés : 5% du prix total du séjour dans nos centres de vacances (également pour les séjours en hôtellerie). Pour toute annulation non motivée, le séjour ne sera pas remboursé. Pour tous les séjours à l'étranger (hors centres), aucune assurance annulation n'est prévue par l'asbl Vacances Solidaris. Les conditions d'annulation du voyageur seront d'application.

8. MODIFICATIONS DU PROGRAMME

Selon les circonstances, le programme pourra être modifié. Ces modifications seront de moindre importance et ne représenteront pas une diminution de la valeur globale de votre voyage.

9. SEJOURS A L'ETRANGER

Les membres de la Mutualité Solidaris Mons - Wallonie picarde en ordre de cotisations complémentaires bénéficient d'une assurance « Mutas ». Pour les participants non membres de Solidaris Mons-Wallonie picarde, il y a lieu de se renseigner auprès de leur propre mutualité.

10. DOCUMENTS

La carte d'identité est obligatoire pour tous, tant en Belgique qu'à l'étranger ainsi qu'une autorisation parentale légalisée par la commune pour les vacanciers mineurs, non accompagnés d'un parent, à la date du départ. Pour les personnes de nationalité étrangère, il y a lieu de se renseigner avant un départ à l'étranger.

11. DIVERS

Les bagages et objets personnels sous la responsabilité du participant ne sont couverts par aucune assurance. L'asbl Vacances Solidaris décline donc toute responsabilité pour les pertes, vols ou détériorations de ces objets. L'inscription aux vacances suppose de la part du participant la connaissance et l'adhésion aux conditions générales de participation. Par l'adhésion à ces condi-

tions générales de participation, le participant et ses représentants légaux marquent leur accord pour que toute production audio-visuelle effectuée lors des activités puisse être utilisée à des fins de promotion de nos activités. Pour marquer son opposition à cette utilisation, un courrier devra être adressé à l'asbl stipulant clairement le refus de l'utilisation de l'image du participant, avec le nom de ce dernier, sa signature ou la signature de son représentant légal.

12. RESPECT DES CONSIGNES POUR LES SEJOURS ENFANTS

Chaque séjour est réservé à une tranche d'âge particulière. Pour participer à un séjour, l'enfant devra avoir l'âge requis. L'enfant qui aurait l'âge requis dans les 2 mois (maximum) qui suivent ou précèdent (au cas par cas) la période du séjour pourra y participer. Les enfants participant à un séjour respecteront strictement les indications des animateurs et responsables de groupe. En cas de manquements graves et/ou répétés à ces indications, le responsable peut prendre une décision d'exclusion pure et simple du participant concerné sans que celui-ci ou ses parents puissent prétendre à une indemnité quelconque, les frais de rapatriement étant à leur charge. Les parents recevront pour tout enfant de moins de 12 ans ayant participé à un de nos séjours une attestation afin de bénéficier de la déductibilité fiscale.

13. SOINS DE SANTE

Les enfants participant à un séjour et ayant des problèmes de santé particuliers et/ou un traitement médical doivent en avvertir l'asbl par le biais de la fiche médicale qui leur est envoyée lors de l'inscription et emporter le traitement. Les enfants concernés doivent également fournir un document du médecin expliquant la posologie de leur traitement. Les frais y afférents restent à leur charge.

14. ASSURANCES

Une assurance spécifique contractée par l'asbl Vacances Solidaris couvre l'assistance médicale, la responsabilité civile et les accidents corporels des participants dans le cadre des vacances et des activités organisées pendant le séjour des enfants.

15. LOGEMENT POUR LES SEJOURS FAMILLES/TOUT PUBLIC

Tous nos prix s'entendent pour des chambres à 2 lits. Des possibilités limitées de chambres single existent moyennant un supplément.

16. TRANSPORT

Lorsque le transport en car est inclus, un circuit de ramassage pourra être envisagé en fonction des inscriptions.

17. CONDITIONS DE CONFIDENTIALITE

Les données à caractère personnel qui nous sont fournies dans le cadre d'une demande d'information, d'une inscription ou d'une commande de publication par exemple, peuvent être stockées dans les fichiers de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes, de ses mutualités régionales et/ou de leurs asbl. Ces données sont utilisées pour répondre à votre demande, ainsi que pour l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (lois coordonnées du 14 juillet 1994) pour l'exécution des assurances libre et complémentaire (loi du 6 août 1990 relative aux mutualités), pour vous informer des activités et des publications des Mutualités Socialistes et de leurs asbl ou pour réaliser des statistiques. Ces informations ne sont pas transmises ni vendues à des tiers. Si vous nous communiquez votre numéro de téléphone via le web, vous pourriez également recevoir un appel téléphonique de notre part dans le cadre d'enquêtes de satisfaction sur nos produits, services ou événements à venir. Ce type de démarche de notre part reste toutefois fort rare. La loi relative à la protection de la vie privée (Règlement (UE) 2016/6769 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) vous donne un droit d'accès et de rectification de vos données. Vous pouvez vous opposer gratuitement au traitement de vos données à caractère personnel aux fins de marketing direct et vous pouvez vous adresser à cette fin par écrit (ou par mail) au service responsable pour le traitement à l'adresse indiquée ci-après : Union Nationale des Mutualités Socialistes – Service Communication – Rue Saint Jean 32 – 1000 Bruxelles.